

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 2 juillet 2021 à 20h00**

Convocation : 27 juin 2021.

**Présents** : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : BARBOUX Hervé procuration à BIGOT Benoît, RAUNET Nathalie procuration à LACROIX Eric.

**Absents** : /

M BIGOT Benoit a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1 – Demande de modification du PLUi auprès de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis pour la transformation de parcelles classées Zone Agricole en Zone Urbanisée Industrielle,
- 2 – Autorisation de procédure d'engagement d'un maître d'œuvre pour la mise en place d'une filtration de l'eau potable,
- 3 - Autorisation de procédure d'engagement d'un maître d'œuvre pour la sécurisation du réseau d'eau potable,
- 4 – Demande de subvention DSIL pour la rénovation du logement de « La Poste » - modification du montant des travaux,
- 5 – Choix du maître d'œuvre pour la rénovation du logement de « La Poste »,
- 6 – Validation du devis pour la seconde phase du curage de l'étang communal,
- 7 – Annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur,
- 8 – Mise aux normes de l'adressage des lieux dits,
- 9 – Subvention CFA Blois
- 10 – Convention d'occupation précaire locaux 4A place de l'Eglise
- 11 – Convention groupement commande électricité avec la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis
- 12 – Travaux de réfection du mur du cimetière

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 2 juin 2021 est adopté à l'unanimité

## 1 - DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUi AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALDE CHER-CONTROIS

*Monsieur Le Maire rappelle le projet, présenté préalablement en commission générale, de Monsieur Fourdrinier Vincent d'installer son entreprise sur la commune de Vallières-les-Grandes. Pour ce faire une parcelle pouvant accueillir un bâtiment de petite industrie avec des possibilités d'extensions est nécessaire. Plusieurs solutions ont été envisagées et seule la création d'une zone urbaine industrielle sur les parcelles ZM80, ZM75 et ZM71 situées à l'angle de la rue des Pommeries et de la rue de la Garenne répond à ce besoin. A terme, c'est une douzaine d'emplois qui pourraient être créés sur la commune.*

*Monsieur Le Maire propose donc de demander à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis la modification du PLUi pour le classement de ces 3 parcelles en zone Ui en lieu et place du classement actuel en zone A.*

*Une information devra être faite auprès des riverains, Monsieur Fourdrinier s'étant engagé à faire un bâtiment d'une hauteur raisonnable et une mise en valeur paysagère. Le trafic routier prévu n'est pas important et principalement constitué de petits camions.*

*Monsieur Bigot demande au cas où un autre candidat à l'installation sur la commune se présente, si la commune l'accompagnera pareillement ? Monsieur Le Maire répond que oui dans le respect des normes législatives et dans l'esprit d'une politique économique raisonnée. La maison de retraite serait également intéressée pour s'agrandir. Monsieur Vignaud demande si les parcelles arrière (à la maison de retraite) appartiennent à la commune ? Monsieur Le Maire répond que non, mais qu'il pourrait être intéressant de reconstituer une réserve foncière.*

*Monsieur Le Maire rappelle que les débats en commission générale ont été nombreux et riches. Le projet doit s'intégrer avec la proximité des zones pavillonnaires.*

*Monsieur Métivier dit que si l'on veut agrandir la zone cela va être compliqué à cet endroit. Monsieur Le Maire indique que la zone est suffisante à ce jour.*

### Délibération n° 2021/59

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>1</b>

Monsieur Le Maire rappelle le projet, présenté préalablement en commission générale, de Monsieur Fourdrinier Vincent d'installer son entreprise sur la commune de Vallières-les-Grandes. Pour ce faire une parcelle pouvant accueillir un bâtiment de petite industrie avec des possibilités d'extensions est nécessaire. Plusieurs solutions ont été envisagées et seule la création d'une zone urbaine industrielle sur les parcelles ZM80, ZM75 et ZM71 situées à l'angle de la rue des Pommeries et de la rue de la Garenne répond à ce besoin. A terme, c'est une douzaine d'emplois qui pourraient être créés sur la commune. Monsieur Le Maire propose donc de demander à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis la modification du PLUi pour le classement de ces 3 parcelles en zone Ui en lieu et place du classement actuel en zone A.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DEMANDE** à la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis de modifier le classement des parcelles ZM80, ZM75 et ZM71 appartenant à la commune en zone Ui en lieu et place de zone A.

DIT que le compte rendu de la commission générale détaillant le projet d'installation e Monsieur Fourdrinier sera annexé à la présente délibération.

## **2 - AUTORISATION DE PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILTRATION SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

*Monsieur Le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de régler le problème de qualité de l'eau potable distribuée, les analyses faites par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indiquant régulièrement des dépassements de normes sur certaines molécules sans pour autant rendre l'eau impropre à la consommation. Pour cela, la commune bénéficie de l'accompagnement de l'ARS, du Conseil Départemental, de Monsieur Garnier Philippe géologue retraité et habitant de la commune ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*

*Monsieur Le Frêne explique, que le choix d'un système de filtration offre l'avantage de pouvoir faire évoluer l'installation à moindre coût selon les besoins car les molécules recherchées évoluent. Il s'agit donc de faire appel à une maître d'œuvre pour nous proposer un système adapté à nos besoins et à notre installation.*

*Madame Lorthios demande si des solutions n'avaient pas déjà été proposées avec les précédentes études ? Monsieur Le Frêne répond que les contraintes n'étaient pas les mêmes, il s'agissait surtout de sécuriser l'approvisionnement en eau. Monsieur Dubreuil indique que le taux d'Atrazine diminue, Monsieur Le Frêne répond que cela est variable.*

*Monsieur Vignaud demande si la dureté de l'eau va être traitée en même temps ? Monsieur Le Maire répond que cela sera étudié selon le coût.*

*Monsieur Dorléans indique que le prix de l'eau va forcément augmenter pour permettre les travaux et l'entretien des équipement de filtration. Monsieur Le Frêne confirme et indique que le coût actuel a été calculé il y a longtemps avec des subventions lors de la création des réseaux alors que les renouvellements à venir n'auront pas d'aides financières. Monsieur Dorléans rajoute qu'il va falloir inciter la population à faire attention à cette ressource. Monsieur Le Maire indique l'eau pour la consommation humaine représente 5 % de son utilisation.*

*Monsieur Augu demande si les nouvelles réflexions entraînent l'abandon des solutions envisagées précédemment (raccordement à une autre commune) ? Monsieur Le Maire répond que non, il s'agit du point de sécurisation du réseau d'eau. Actuellement il faut traiter l'eau du forage pour garder notre ressource.*

### **Délibération n° 2021/60**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de régler le problème de qualité de l'eau potable distribuée, les analyses faites par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indiquant régulièrement des dépassements de normes sur certaines molécules sans pour autant rendre l'eau impropre à la consommation. Pour cela, la commune bénéficie de l'accompagnement de l'ARS, du Conseil Départemental, de Monsieur Garnier Philippe géologue retraité et habitant de la commune ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Monsieur Le Frêne explique, que le choix d'un système de filtration offre l'avantage de pouvoir faire évoluer l'installation à moindre coût selon les besoins car les molécules recherchées évoluent. Il s'agit donc de faire appel à une maître d'œuvre pour nous proposer un système adapté à nos besoins et à notre installation.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une procédure d'engagement d'un maître d'œuvre pour la mise en place d'une filtration sur le réseau de distribution de l'eau potable.

### **3 - AUTORISATION DE PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

*Monsieur Le Maire rappelle qu'en complément de l'amélioration de la qualité de l'eau, il est indispensable de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune. Plusieurs possibilités s'offrent à la commune et certaines ont déjà fait l'objet d'études dans le passé :*

*- faire venir l'eau d'une autre commune ponctuellement en cas de besoin (panne au château d'eau), c'est l'interconnexion ;*

*- faire un nouveau forage, l'ARS pense qu'en limite de fort cela peut être intéressant.*

*Monsieur Bigot dit que si c'est la même eau il faudra la filtrer aussi.*

*Monsieur Vignaud dit que quelque soit la solution cela implique plusieurs km de tuyaux.*

*Madame Lorthios demande si cela n'avait pas déjà été chiffré ? Monsieur Le Maire répond que oui en partie et dit que la nouvelle étude sera pilotée par la commission eau et que le public sera mis dans la boucle via des réunions publiques.*

*Monsieur Bigot demande si la commune va indiquer des lieux de forage au maître d'œuvre ? Monsieur Le Maire répond que oui mais sans restriction.*

*Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2025 le service de l'eau devra intégrer un syndicat (Loi NOTRe).*

*Monsieur Le Maire propose de lancer une procédure d'engagement d'un maître d'œuvre qui sera chargé de faire des propositions à la commune : avant-projet et estimation des travaux.*

#### **Délibération n° 2021/61**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire rappelle qu'en complément de l'amélioration de la qualité de l'eau, il est indispensable de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune. Plusieurs possibilités s'offrent à la commune et certaines ont déjà fait l'objet d'études dans le passé.

Monsieur Le Maire propose de lancer une procédure d'engagement d'un maître d'œuvre qui sera chargé de faire des propositions à la commune : avant-projet et estimation des travaux

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une procédure d'engagement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un avant-projet et l'estimation des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

#### **4 - Réhabilitation du logement de « La Poste » - Modification de la demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL**

##### **Délibération n° 2021/62**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une partie des devis du dossier de demande de subvention n'ayant pas été préalablement signés par les entreprises, ceux-ci ont été renvoyé par les entreprises mais que compte-tenu du délai et de la flambée actuelle du prix des matériaux, certains devis ont été actualisés.

En conséquence, les justificatifs du montant prévisionnel de l'opération s'est trouvé modifié et nécessite une actualisation de la demande de subvention faite le 19 février 2021 – délibération 2021/22.

Monsieur Le Maire propose donc d'actualiser le montant des travaux de la demande de subvention DSIL à 101 039 euros HT soit 121 246.80 € TTC

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**ACTUALISE** le montant des travaux de la demande de subvention DSIL à 101 039 euros HT soit 121 246.80 € TTC et sollicite une subvention au taux maximum

#### **5 – Choix du maître d'œuvre pour la rénovation du logement de « La Poste »,**

Reporté

#### **6 - Curage de l'étang communal**

*Monsieur Le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise SARL ALLOUARD Kévin pour terminer le curage de l'étang communal pour un montant de 7 146 euros HT soit 8 575.20 euros TTC ce qui représente 2 jours de travaux.*

*Monsieur Métivier demande si les terres seront de nouveaux stockées sur le terrain communal ? Monsieur Le Maire répond que oui et propose de les mettre de nouveau à disposition des citoyens et pourra être aussi proposée aux agriculteurs. Monsieur Dubreuil indique qu'il faut attendre plusieurs années pour utiliser la terre. Monsieur Métivier est chargé de contacter les agriculteurs du secteur.*

##### **Délibération n° 2021/63**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise SARL ALLOUARD Kévin pour terminer le curage de l'étang communal pour un montant de 7 146 euros HT soit 8 575.20 euros TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE** de retenir l'entreprise SARL ALLOUARD Kévin pour terminer le curage de l'étang communal pour un montant de 7 146 euros HT soit 8 575.20 euros TTC

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **7 - Annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur**

#### **Délibération n° 2021/64**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'association les cro-mignons fait l'objet de poursuites pour un titre de loyer émis en 2013. Une confusion entre les paiements des loyers et la caution du logement est à l'origine de ce problème, la trésorerie ayant émarginé le paiement du loyer de janvier 2013 sur le titre de caution émis en 2012 alors que celui-ci avait l'objet d'une demande d'annulation de la commune en 2017. En conséquence, il convient d'annuler le titre N° 5 de 2013 d'un montant de 500€

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE** d'annuler le titre 5 de 2013 d'un montant de 500€.

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **8 - MISE AUX NORMES DE L'ADRESSAGE DES VOIES POUR LES LIEUX-DITS**

#### **Délibération n° 2021/65**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal suite à la délibération du 16 octobre dernier, quelques lieux dits ont été oubliés ou nécessite un ajustement. Le numéro de rue est attribué par arrêté municipal.

La commune apposera les plaques de rue et fournira les numéros pour les habitations.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

#### **APPROUVE**

Les nouvelles dénominations des voies pour les lieux-dits telles que proposées en annexe

#### **DIT**

Que les plaques de rue seront posées par la commune et les numéros fournis pour les habitations.

**9 - SUBVENTION CFA Blois****Délibération n° 2021/66**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du CFA de Blois où 2 élèves de la commune sont inscrits.

Traditionnellement la commune accorde une subvention de 40 euros par élève.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

D'attribuer une subvention de 80 euros au CFA de Blois

**10 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE 4A PLACE DE L'EGLISE****Délibération n° 2021/67**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail commercial n'a toujours pas pu être signé avec l'office notarial et que le bail précaire qui lie la commune et la SASU La Grange signé le 22 février 2021 ne prévoyait pas de loyer compte-tenu du contexte sanitaire.

L'établissement ayant pu ouvrir, Monsieur Le Maire propose de signer une nouvelle convention d'occupation précaire dans l'attente du bail commercial avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2021 et un loyer de 800 € HT à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 comme cela été convenu avec les occupants.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE**

Le Maire à signer une convention d'occupation précaire des locaux situés au 4A place de l'église, 41400 Vallières-les-Grandes, avec la SASU La Grange dans l'attente de la signature du bail commercial,

**DIT**

Que l'entreprise SASU La Grange versera une indemnité d'occupation de 800 euros HT mensuel payable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**11 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES****Délibération n° 2021/68**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de services associés avec la communauté de communes du Val de Cher-Controis.

La commune ayant l'obligation prochaine de sortir du marché réglementé, cette adhésion permettra à la commune d'avoir des propositions de tarifs groupés avec d'autres collectivités.

Monsieur Augu désapprouve le démantèlement par ce biais du service public.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### **AUTORISE**

Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de services associés avec la communauté de communes du Val de Cher-Controis et tout document relatif à ce dossier.

## **12 - REFECTION MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE**

### **Délibération n° 2021/69**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière. La commission urbanisme a travaillé sur le dossier et retenu l'entreprise R.C.M. avec un phasage sur 3 exercices budgétaires.

Monsieur Dorléans présente la proposition de l'entreprise d'acheter l'ensemble des matériaux sur l'année 1 afin de limiter l'augmentation des coûts, la pose d'une première tranche cette année et la pose des autres tranches les années 2 et 3.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le devis de la première tranche d'un montant de 9 346 euros HT soit 11 215.20 TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### **AUTORISE**

Le Maire à signer le devis de l'entreprise R.C.M. d'un montant de 9 346 euros HT soit 11 215.20 TTC.

\*\*\*\*\*

### **Informations et questions diverses**

Monsieur Le Maire donne le calendrier prévisionnel des prochains conseils : 10/09, 08/10, 19/11, 17/12, 20/01

La cérémonie des vœux aura lieu le 7 janvier à 18h30.

La commission finances doit inscrire à son ordre du jour de proposer un tarif horaire pour l'occupation des salles communales.

### **Commission bâtiment : Monsieur Vignaud**

- logement de la Poste – attente décision d'attribution de subvention DSIL

- Piles portail prévôté retirées et stockées à l'atelier

- Accueil mairie : les agents vont être consultés pour amorcer une réflexion sur l'accueil des usagers

- église : l'entretien du chauffage a été fait, une réunion va être programmée avec les utilisateurs pour expliquer le fonctionnement.

- prévôté : devis en cours pour la pose d'un portail à l'arrière de l'Eglise

- église - réfection du mur de la sacristie : un chantier participatif est envisagé



**Commission générale : Monsieur Le Maire et Monsieur Dorléans**

- CAUE : rencontre avec une paysagiste. Il est prévu la signature d'une convention avec le CAUE (10/09) pour l'aménagement de l'espace en centre bourg depuis l'étang à l'arrière de l'auberge et visite des lieux le 17/09/ au matin. Des rencontres avec la population le 17/09 après-midi seront programmées pour connaître les attentes.

Une rencontre est aussi programmée le 2 août avec le technicien de rivière du syndicat de l'Amasse.

**Commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté : Monsieur Augu**

- 1<sup>ère</sup> réunion du comité de projet : 3 élus et 8 habitants pour les aires de jeux enfants sur la commune.

- retour des questionnaires : parentalité 10%, jeunesse 20 %, personnes âgées 20 %

Monsieur Dubreuil demande s'il est possible de solliciter la communauté de communes sur la modification du PLU demandée par un habitant en même temps que la modification de la commune ? Monsieur Le Maire répond qu'il ne s'agit pas du type de projet et que celui de la commune pour l'implantation d'une zone industrielle coïncide avec une compétence de la communauté de communes. Il précise que les hameaux n'ont guère de chance d'être reclassés en ZU à l'avenir.

Séance levée à 22h30.

**Le secrétaire**  
**Benoît BIGOT**



**Le Maire**  
**Eric LACROIX**

